

M. le Ministre Olivier Dussopt  
Ministère du Travail, du  
Plein emploi et de l'Insertion  
127 Rue de Grenelle,  
75007 Paris

A Lamotte Beuvron, le 11 octobre 2023

Réf. : CPNE-EE/2023/007

Objet : Niveaux de prise en charge des contrats par apprentissage

Monsieur le Ministre,

Le 5 juin 2023, vous avez participé avec intérêt et apporté un soutien manifeste au Grenelle de l'emploi et des métiers du sport.

À cette même date, nous nous sommes engagés avec enthousiasme, au côté de plusieurs Ministères, en signant la charte de coopération interministérielle et interbranches en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs ambitieux proposés par ces ministères.

Le 17 juillet 2023, nous avons été directement interrogés par votre administration via France compétences, sur les nouveaux montants de prise en charge des coûts de l'apprentissage (NPEC) de six certifications. Des réponses motivées et argumentées ont été apportées en juillet 2023.

Le 6 septembre votre ministère fit paraître par le Décret n° 2023-858 une révision de ces niveaux de prise en charge. Quatre des recommandations émises par la CPNE-EE n'ont pas été suivies et ont été diminuées jusqu'à 35% au regard de leurs précédents niveau (nonobstant certaines diminutions des années précédentes).

Celles sur lesquelles nous n'avons pas été interrogées, bien que relevant de notre champ notamment par les équivalences obtenues dans le sport, ont globalement suivies le même sort.

Il nous paraît contradictoire et inquiétant qu'un ministère soutienne dans son discours les initiatives d'autres ministres et institutions et que, simultanément, il diminue son soutien dans leur mise en œuvre.

Nous sommes convaincus qu'une part importante de la réussite des objectifs définis lors du Grenelle repose sur la possibilité de proposer des formations de qualité permettant aux jeunes diplômés de répondre aux enjeux, toujours plus diversifiés et exigeants, de la pratique sportive, cumulés dans notre cas aux exigences du Bien Être Animal. Cet objectif ne nous paraît évidemment pas atteignable si l'équilibre économique des CFA, déjà bien fragile, est constamment remis en cause.

Si nous comprenons parfaitement et en responsabilité les enjeux de la maîtrise du budget de l'État, nous considérons que le potentiel de développement du marché de l'emploi sportif et les enjeux sociétaux d'une nation sportive constituent un investissement socialement et durablement rentable, d'ailleurs susceptible de générer à terme d'importantes économies notamment dans les champs de la santé et du social.

Pour ces raisons, les partenaires sociaux de notre branche particulièrement dynamique en termes d'emplois, sollicitent votre intervention, afin que France Compétences étudie un nouveau positionnement de prise en charge au regard des engagements pris avec le gouvernement par notre branche et ainsi d'atteindre les objectifs ambitieux et motivants sur lesquels nous nous sommes conjointement engagés.

Comptant sur votre soutien, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Mme Fabienne BONDON  
Présidente de la CPNE-EE  
Groupement Hippique National



M. Michel DAVID  
Secrétaire Général de la CPNE-EE  
Fédération CFTC de l'Agriculture



Mme Gracienne BAZAS  
FGA CFDT Syndicat des métiers de  
l'agro-alimentaire et de l'agriculture



M. Bernard PIRE  
Président du SNCEA-CFE-CGC



Mme Nathalie DENIS  
Secrétaire Fédérale de FGTA FO



Copie :

- M. le Président du Conseil de l'emploi et de la formation de l'Institut français du cheval et de l'équitation pour diffusion à ses membres
- Aux Ministres signataires de la charte